

DELIBERATION CFVU029-2017

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 26 avril 2017.

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 6 mars 2017

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 2 mai 2017 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la CFVU du 6 mars 2017 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

A Angers, le 2 mai 2017

La Vice-présidente FVU

Sabine MALLET



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le **9 mai 2017**

Procès-verbal

Commission de la formation et de la vie universitaire

6 mars 2017

Soumis au vote de la Commission de la Formation et de
la Vie universitaire du 2 mai 2017

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers s'est réunie en séance plénière le 6 mars 2017 à 14h30 dans la salle du conseil, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Christian ROBLÉDO, Président de l'Université d'Angers.

ROBLÉDO Christian	Présent
MALLET Sabine	Présente
VIGNON-BARRAULT Aline	Présente
VIOLIER Philippe	Présent
MATHIEU Elisabeth	Excusée
FLEURANT Cyril	Présent
LERICHE Philippe	Présent
CALENDA Alphonse	Présent
URBAN Thierry	Absent
LEROLLE Nicolas	Absent
CAILLEAU Thierry	Présent
MOISY Laurence	Présente
PIERRE Éric	Présent
BARBE Valérie	Présente
TRICOIRE-LEIGNEL Hélène	Présente
RULENCE David	Présent
LIBOUBAN Hélène	Présente
BOUCHERON Sonia	Excusée, procuration à David RULENCE
FOUCHET Florian	Absent
INGREMEAU Françoise	Excusée, procuration à Hervé EMOND
EMOND Hervé	Présent
BALLUS Kenny (Suppléante GABILLARD Nina)	Absent
KIKER Safia (Suppléant DESTERMES Théodore)	Présente
TARDIF Constance (Suppléante MORIN Mélanie)	Absente
COTTIER Claire (Suppléant GARNIER Arnaud)	Absente
BERAUD Etienne (Suppléant FDILI Otman)	Absent
PARIS Anaïs (Suppléante CALLET Estelle)	Absente
MERCIER Thibault (Suppléante LECLERCQ Marine)	Présent
PIRAUX Louise (Suppléant LIBAUD Romain)	Absente
HARDY Zoé (Suppléant METTENDORF Loïc)	Excusée, procuration à Thibault MERCIER
GUERINEAU Emma (Suppléant BOURGEOIS Théophile)	Absente
DUBOSQ Nicolas (Suppléant FLAVIGNY Robin)	Absent
GUILMEAU Alexandre (Suppléante CHENIER Aline)	Absent
CHAPPEY Alexandre (Suppléante ROBERT Cynthia)	Absent
QUITTE Béangère (Suppléant HUMEAU Lucas)	Excusée, procuration à Alice NEAU
DUTHOIT Paul-Louis (Suppléante PAIRIGOUAS Océane)	Océane PAIRIGOUAS présente
NEAU Alice (Suppléant BRIERE Olivier)	Présente
GERAULT Laurent (suppléant BRANCOUR Roch)	Absent
LAHEURTE Cyrille	Excusé, procuration à Sabine MALLET
LACROIX Florence (CHAUVIGNE Céline)	Présente
BURON-MOUSSEAU Sophie	Présente

◆ **Membres présents invités :**

<ul style="list-style-type: none">▪ Alexandre PIETRINI, directeur du SUAPS▪ Christine MENARD, directrice du SUIO-IP▪ Christophe DUMAS, Assesseur pédagogie et vie étudiante UFR LLSH▪ Lydie BOUVIER, directrice de l'IUT	<ul style="list-style-type: none">▪ Catherine BERNARD, vice-présidente déléguée aux relations avec les milieux économiques▪ Nathalie DEBSKI, vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique▪ Jean-René MORICE, vice-président à la culture, aux initiatives et à la communication
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

◆ **Secrétariat :**

Assistante DAGJI (CI) / Responsable CI

Ordre du Jour

1.	Informations	5
1.1	Appel à projet IDEX / I-SITE.....	5
1.2	Retour sur la visite au Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	5
1.3	Etat et progression des effectifs	6
1.4	Retour sur l'appel à manifestation d'intérêt SHS-LLA.....	6
1.5	Retour sur l'appel à projet Disrupt Campus	6
2.	Approbations des procès-verbaux.....	7
2.1	Procès-verbal du 5 décembre 2016	7
2.2	Procès-verbal du 23 janvier 2017.....	7
3.	Affaires générales	7
3.1	Calendrier administratif 2017-2018	7
4.	Enseignement et conventions.....	8
4.1	Maquettes de formation du prochain contrat 2017-2021 de l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture.....	8
4.2	Demande de fin de cohorte	10
4.3	Politique de conventionnement	10
5	Vie étudiante.....	12
5.1	Projets FSDIE.....	12
	ANNEXES	12

A l'ouverture de la séance du 13 février 2017, 25 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 20 membres présents, 5 procurations). 7 membres invités sont présents.

1. Informations

1.1 Appel à projet IDEX / I-SITE

M. ROBLÉDO présente l'appel à projet du PIA2. Sur 9 dossiers présentés, 8 ont été retenus : 1 dossier IDEX et 7 dossiers I-site (1 dossier IDEX a été requalifié I-site). Parmi ces 8 lauréats, figure le projet NEXT déposé par le site Nantais. Le projet présenté par l'université de Rennes n'a pas été retenu.

Le projet commun de l'université de Nantes et l'Ecole Centrale de Nantes aura des retombées bénéfiques sur l'UA puisque y figure une dimension santé importante et que 4 équipes à l'UA travaillent pour un laboratoire INSERM Nantais. M. ROBLÉDO informe que la dotation prévue pour ce projet n'est pas encore connue. Pour information, vraisemblablement les statuts de l'université de Nantes seront modifiés pour la création d'un nouvel EPSCP regroupant l'université de Nantes et l'Ecole Centrale de Nantes.

Une réunion des membres de l'UBL va être programmée pour établir l'étape suivante concernant la dynamique UBL. Il n'y a pas de coordination au sein de l'UBL sur les trois projets I-site présentés, cela a suscité des interrogations parmi les membres de l'UBL.

1.2 Retour sur la visite au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. ROBLÉDO explique qu'une première réunion préparatoire à la contractualisation pour les 5 prochaines années a eu lieu, à laquelle ont également participé Mme MALLET, M. SIMONEAU, M. LE GALL et M. HUISMAN. Cette réunion a permis de faire le bilan du précédent contrat et de commencer à réfléchir sur les grands axes du prochain.

L'université d'Angers a été bien évaluée. Sur les 27 indicateurs mis en place pour le suivi du contrat (ceux vus annuellement en Conseil d'administration avec le projet annuel de performance (PAP) et le rapport annuel de performance (RAP)), notre établissement a atteint quasiment 80% des cibles. Ce qui nous place parmi les 10 % d'établissements qui ont obtenu les meilleurs résultats sur le contrat. Par exemple, l'un des indicateurs était le taux de réussite en licence, et l'université a atteint sa cible fixée à 60% ; alors que de nombreux établissements n'arrivent pas à ce résultat.

Le fait d'atteindre les objectifs négociés avec le Ministère, il y a 5 ans, ne génère aucun bonus financier mais permet une discussion plus apaisée, notamment sur les objectifs du futur contrat. De ce fait, le Ministère va globalement reprendre les principaux axes définis dans le projet d'établissement présenté par l'UA.

Une enveloppe financière est dédiée en fonction de l'importance du contrat et de son périmètre. Dans notre dotation, cette enveloppe était de 680 000 € par an sur une dotation globale de 120 M€. Le Ministère ne sait pas à ce jour quelles vont être les lignes d'accompagnement financier liées aux objectifs du prochain contrat ; mais s'il est ambitieux, le soutien le sera en proportion sur les 5 prochaines années.

Concernant l'accréditation des formations, le Ministère a tout d'abord vérifié la soutenabilité de l'offre de formation. Celle-ci ne pose pas de problème. Le seul bémol concerne l'équilibre financier des Diplômes Universitaires (DU), ils apparaissent, avec l'imputation des charges, en déficit.

Dans les dossiers de DU, le modèle économique utilisé est établi sur une notion de coût marginal, c'est-à-dire que le coût des enseignements mis en place est plutôt évalué sur le coût de l'heure complémentaire. Alors que dans le calcul que le ministère utilise, il est fait référence à un coût moyen. Ainsi, les prix proposés par l'UA ne couvrent pas ce coût moyen, mais le coût additionnel. Cette configuration est assez proche de la réalité dans la mesure où l'immense majorité des enseignants s'impliquent dans les DU le plus souvent en heures complémentaires et non pas en heures statutaires.

Mise à part la soutenabilité financière, l'accréditation d'une formation reposera sur la conformité à un certain nombre de principes. Si certaines raisons amènent à la non-conformité d'une formation, celles-ci pourront être discutées pour que la formation puisse être accréditée par la suite.

1.3 [Retour sur l'appel à manifestation d'intérêt SHS-LLA](#)

M. ROBLÉDO revient sur l'appel à Manifestation d'Intérêt (MI) qui a été déposé, dont l'objet est l'amélioration de l'employabilité des étudiants en Sciences Humaines et Sociales (SHS). Le dossier de l'UA a été retenu, suite à sa présentation avec Christine MENARD, directrice du SUIO-IP, et Didier BOISSON, directeur de l'UFR LLSH. La réponse définitive sera connue vers le 15 mars 2017. Les questions posées lors de cet entretien laissaient entendre que le projet avait été plutôt bien perçu et analysé. Dans le cahier des charges de l'appel à manifestation est prévu un soutien sur une année seulement, soit 120 000 € pour les deux postes demandés par l'UA. M. ROBLÉDO souligne, malgré tout, la dynamique qui a été générée et qui a été extrêmement intéressante en interne.

1.4 [Retour sur l'appel à projet Disrupt Campus](#)

M. ROBLÉDO explique que le projet « Disrupt Campus » de l'université n'a pas été retenu. Les raisons de ce refus n'ont pas été communiquées. L'UA va cependant essayer de récupérer les informations.

1.5 [Etat et progression des effectifs](#)

Mme MALLET expose l'état et la progression des effectifs de cette année universitaire. L'année dernière 22710 étudiants étaient inscrits à l'UA, cette année ils sont 23417 soit 707 étudiants de plus. 61% de ces étudiants viennent des partenaires de l'UA, en particulier pour la 2ème année de CPGE et les DTS Imagerie Médicale inscrits à l'UA depuis cette année (140 étudiants). En ce qui concerne les facultés libres de l'Ouest, l'IRCOM et l'IFSI, l'augmentation n'approche pas la dizaine d'étudiants.

Trois UFR concentrent la plus grande augmentation : Droit, Economie et Gestion / Lettres, Langues et Sciences Humaines / Sciences.

Le nombre d'étudiants est plus important en L2, suite à l'augmentation des effectifs en L1, l'année passée. Les néo-entrants sont moins de 100 pour cette année universitaire. Toutes licences confondues, il y a 500 étudiants supplémentaires dans le système LMD.

M. ROBLÉDO demande si ces chiffres sont en correspondance avec la réalité dans les UFR ?

M. LERICHE répond qu'effectivement une augmentation a été perçue dans le portail MPCIE (Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Économie). En même temps, une diminution a été observée en filière SVT dans laquelle des capacités limitées avaient été annoncées. M. LERICHE s'étonne de ces chiffres par rapport à la démographie ; les bacheliers ont-ils choisi d'autres voies que l'université ?

M. ROBLÉDO explique que le choc démographique sera ressenti dans 2 ans à l'université. Le nombre d'inscrits à l'UA augmente, les 23000 ont été dépassés. C'est, en partie, lié aux étudiants qui relèvent d'une convention avec des établissements partenaires. Depuis 2- 3 ans la moyenne est entre 200 à 300 étudiants en plus tous les ans, ce qui représente une augmentation de 10%.

M. PIETRINI demande s'il est possible de connaître toutes les conventions avec les partenaires afin de connaître les étudiants ayant accès aux équipements de l'université mais aussi de négocier de nouveaux espaces de pratique sportive.

M. ROBLÉDO répond qu'un document est produit annuellement et indique l'état des inscriptions pour l'année universitaire. Ce document spécifie les inscriptions relevant des partenaires.

Mme MALLET précise qu'actuellement toutes les conventions sont en cours de renouvellement. Les services communs en seront informés.

2. Approbations des procès-verbaux

2.1 Procès-verbal du 5 décembre 2016

Le vote du procès-verbal du 5 décembre 2016 a été reporté à la CFVU du 3 avril 2017.

2.2 Procès-verbal du 23 janvier 2017

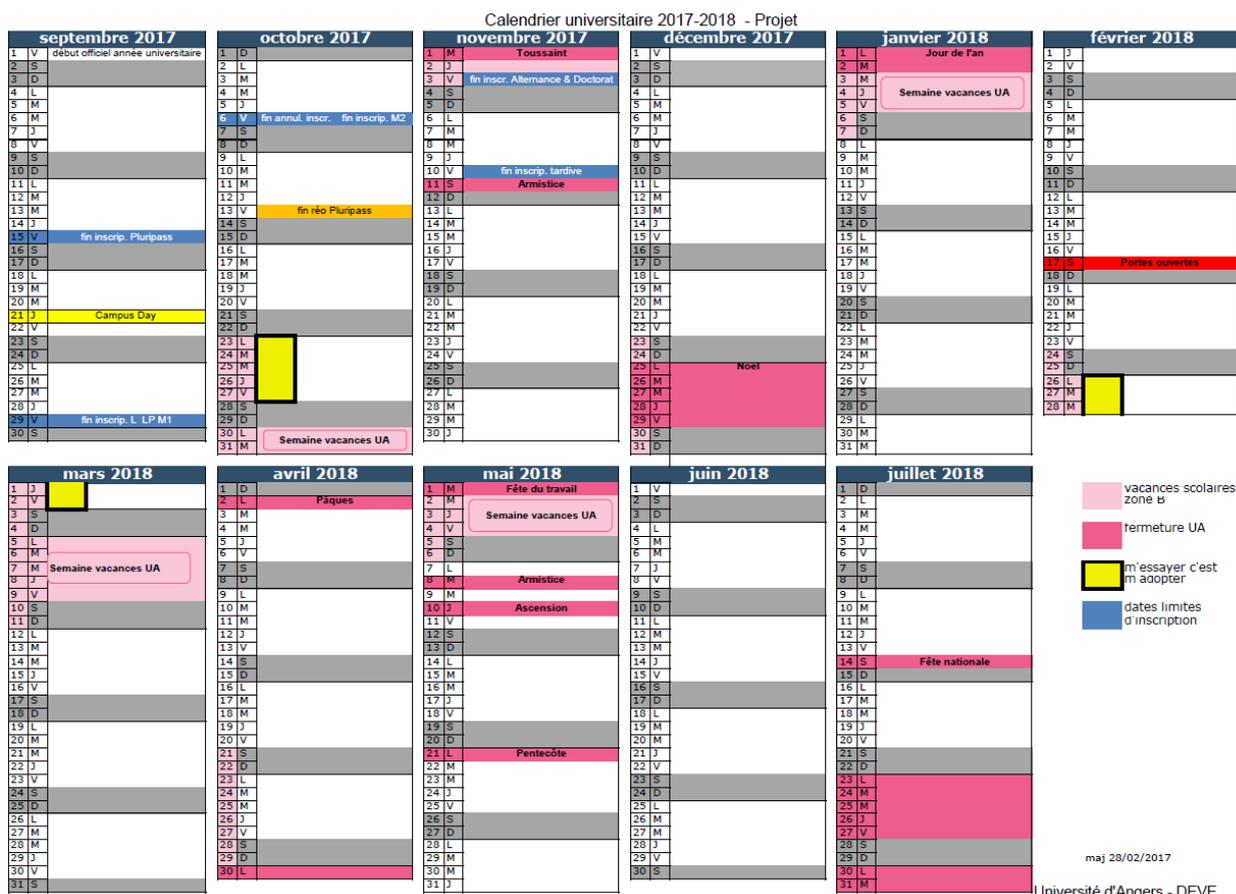
Le vote du procès-verbal du 23 janvier 2017 a été reporté à la CFVU du 3 avril 2017.

3. Affaires générales

3.1 Calendrier universitaire 2017-2018

Mme MALLET présente le calendrier universitaire 2017-2018 et précise qu'il est proposé, pour les vacances de printemps, une seule semaine d'interruption des cours. Après analyse des rythmes pédagogiques, il en ressort que les enseignants passent beaucoup de temps pour les évaluations, les corrigés et les jurys ; les créneaux pour les cours sont donc réduits. Les groupes de travail et le comité licence-master ont proposé qu'il n'y ait donc qu'une semaine d'interruption des cours à cette période.

Les portes ouvertes se dérouleront le 17 février 2018 en raison de vacances de Noël tardives et de la clôture des inscriptions pour APB prévue le 20 mars.



Mme BURON-MOUSSEAU demande si la demi-journée d'accueil des lycéens a été fixée ?

Mme MALLET répond que cette date n'est jamais fixée dans le calendrier universitaire.

Elle explique que la CFVU doit également valider les dates limites de jurys de seconde session : le 28 septembre pour les licences et les masters 1, le 19 octobre pour les licences Professionnelles (LP) et le 30 novembre pour les masters 2.

Mme TRICOIRE-LEIGNEL se demande, avec la sélection en M1 l'année prochaine, comment organiser des inscriptions tardives, notamment si le rectorat recommande l'intégration d'étudiants refusés dans d'autres établissements.

Mme MALLET pense que le rectorat ne demandera pas trop tardivement d'inscrire des étudiants en raison des cours à suivre. Les possibilités d'inscriptions tardives sont déjà importantes puisque les directeurs de composantes puis la Présidence peuvent les demander après la date de clôture.

Mme MALLET précise que la date d'annulation d'une inscription est fixée au 6 octobre. C'est beaucoup plus tôt que les années précédentes afin de limiter le nombre d'étudiants qui se sentiraient en difficulté dans une formation et ainsi les réorienter plus rapidement. Ces réorientations pourront se dérouler jusqu'au 13 octobre après avis des responsables de formation.

Le semestre pair a été repoussé pour permettre les inscriptions aux Unités d'Enseignement Libre (UEL) du 11 au 21 janvier. Les UEL commenceront le 1^{er} février 2018.

M. EMOND demande pourquoi le mois d'août ne figure pas sur ce calendrier ?

Mme MALLET répond que le calendrier présenté est pédagogique et les dates de fermetures administratives sont sur le calendrier administratif, voté en Conseil d'Administration.

M. PIETRINI remercie tous les élus du comité licence-master pour le travail effectué. Ce calendrier pédagogique est important pour planifier les dates d'ouverture des services communs et être au plus près des étudiants et des personnels.

Mme MALLET précise que le vote de ce calendrier par la CFVU induit que toutes les formations et composantes le suivent, notamment pour faciliter le travail des services communs. Si une semaine d'interruption des cours doit être choisie, il est nécessaire que ce soit en fonction de ce calendrier.

M. ROBLÉDO ajoute qu'au-delà des services communs, suivre ce calendrier permet le lien avec le CROUS. En effet, au vu des dates d'ouverture et de fermeture de l'université, le CROUS met en place le planning de ces restaurants. Aux dates de fermetures de l'université, le nombre d'étudiants diminuent fortement, le CROUS n'ouvre à ces périodes que quelques restaurants.

Les étudiants peuvent être pénalisés et ne pas avoir accès à l'ensemble des services proposés si ce calendrier n'est pas respecté.

M. RULENCE explique qu'il y a une augmentation des formations en double licence impliquant parfois deux composantes. Une différence de calendrier pourrait s'avérer très compliquée pour le déroulement de ces formations. De plus, la question d'un calendrier commun pour les co-accréditations avec d'autres universités de la ComUE UBL reste en suspens.

Mme MALLET répond qu'il a été proposé que les membres de l'UBL établissent le même calendrier pédagogique. L'université de Nantes a cependant déjà voté son calendrier et sera fermée la semaine du 23 avril. Le travail en commun au sein de la ComUE se met en place. Les MCC seront également un important chantier à mettre en place conjointement avec toutes les universités de l'UBL.

Le calendrier universitaire est adopté avec 22 voix pour et 2 abstentions.

4. Enseignement et conventions

4.1 [Maquettes de formation du prochain contrat 2017-2021 de l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture](#)

Mme MALLET explique que le Bureau de la CFVU propose que soit présenté globalement toutes les maquettes de formation d'une UFR. Ce qui est important, c'est la structure générale et la philosophie

des formations.

M. VIOLIER présente l'offre de formation de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture (cf Diaporama). Il précise qu'au sein de cette UFR l'offre de formation et la recherche sont spécifiques. Elles sont organisées par rapport à une pratique sociale et non par rapport à une discipline universitaire.

M. ROBLÉDO réagit sur la fluidité des parcours. Des dispositifs et des capacités plus importants qu'actuellement pourraient être proposés aux étudiants de l'UA.

Par exemple, des étudiants en formation à l'IUT, ayant un DUT et désirant poursuivre leur cursus, sont parfois obligés de refaire une 2^{nde} année avant d'intégrer une L3 ; alors qu'ils sont acceptés dans d'autres établissements pour le même type de formation. Un dispositif d'accompagnement, pour ne plus être confronté aux exigences académiques de certaines formations, pourrait permettre de proposer une adaptation à ces étudiants et l'accès directement à une L3.

M. RULENCE explique qu'à l'intérieur d'une même composante, des possibilités d'évolution sont proposées aux étudiants. Les étudiants peuvent ainsi, à raison de quelques modules complémentaires, passer d'une formation à l'autre. Il trouve dommage que ce ne soit pas possible entre les composantes de l'établissement.

M. VIOLIER répond à Mme KIKER concernant les évaluations de mise à niveau.

Il explique que l'UFR ESTHUA a choisi de ne plus évaluer les mises à niveau. Lors des recrutements à l'entrée du Master 1, les étudiants sont informés que, s'ils n'ont pas de formation initiale en tourisme, des mises à niveau leur seront proposées. Des évaluations formatives, notamment sur Moodle, et des auto-évaluations sont disponibles pour que ces étudiants se mettent au niveau du Master.

M. ROBLÉDO remarque que l'offre de formation proposée par l'UFR ESTHUA est intéressante car elle offre une richesse de parcours tout en maîtrisant l'organisation des formations. Les possibilités offertes grâce aux différents parcours et options permettent de répondre à une demande professionnelle.

Dans le processus qui a été celui de l'UA il n'y a pas eu de directive sur le choix des options. Il était seulement demandé que l'offre de formation proposée convienne aux capacités de l'UFR.

M. ROBLÉDO met l'accent sur la complexité des formations proposées sur des sites différents. La mutualisation des cours communs est plus compliquée. Les visio-conférences, déjà mises en place, permettent que les cours magistraux ne soient pas démultipliés et répond à un aspect économique. Il faudra rester vigilant sur ce point pour ne pas mobiliser les enseignants à faire les mêmes cours plusieurs fois sur des sites différents.

M. VIOLIER donne comme exemple le parcours Métiers des arts de la table – option traiteur à Saumur où des cours sont organisés par visio-conférence alternativement à Angers et à Saumur.

Par ailleurs, une contribution financière des collectivités territoriales est accordée sur les deux sites.

M. VIOLIER répond à Mme KIKER sur le bilan expérientiel. Ce bilan est fait après le stage de Master 1, qui a lieu du 1^{er} mars à fin juin. En septembre, à la reprise des cours, les étudiants présentent devant leurs camarades de promotion et devant les "nouveaux" Master 1, leur expérience de stage. Cela permet de diffuser l'expérience professionnelle à tous les étudiants et contribue à l'évaluation du stage, en plus du rapport de stage. Il y a un échange avec les enseignants pour verbaliser l'expérience et organiser un retour sur expérience. L'étudiant peut ainsi décider de continuer son cursus ou de remettre en question son projet professionnel.

Mme MOISY rajoute qu'il y a aussi un bilan en Master 2 qui est un très bon exercice pour l'insertion professionnelle. De la même manière que face à un recruteur, l'étudiant doit retracer le fil de sa formation, parler de son expérience et mettre en avant ses compétences.

M. ROBLÉDO explique que ce qui vient d'être présenté est la 1^{ère} étape du processus qui va être mis en place pendant les 5 prochaines années. Tous les ans, lors d'une CFVU, un retour sera fait des

évaluations des formations par les étudiants. C'est l'un des axes du futur contrat : "l'amélioration continue". Des actions pour réduire les dysfonctionnements et les écarts entre étudiants seront déployées. Le conseil de perfectionnement de la composante ou de la mention fera des propositions qui seront présentées en CFVU et pour lesquelles un suivi sera mis en place.

M. CAILLEAU demande si les licences "théâtre" et "danse" ont pour objectif de former des artistes, des gestionnaires d'organisation culturelle ou ces deux caractéristiques en même temps.

M. VIOLIER répond que ces formations ont été mises en place pour permettre la reconversion de sportifs de haut niveau. Il est proposé à ces sportifs qui n'arrivent pas au niveau requis pour de grandes compétitions, des formations qui allient leur passion (danse, théâtre, équitation) et des compétences dans les domaines de gestion, de marketing, de comptabilité, de connaissance des entreprise, de langue vivante.

M. VIOLIER répond à Mme NEAU en expliquant que les oraux sont importants dans les filières du tourisme où les relations humaines et interpersonnelles sont particulièrement demandées par les entreprises.

Mme KIKER exprime la satisfaction des représentants étudiants concernant la présentation et le vote des maquettes de formation. Il a été également apprécié le fait que soit pris en compte, dès maintenant, les dispensés d'assiduité et leur évaluation.

Les maquettes de formation pour le prochain contrat de l'UFR ESTHA sont adoptées à l'unanimité avec 24 voix pour.

4.2 [Demande de fin de cohorte](#)

Mme MALLET explique que l'UA va passer sur un nouveau contrat à partir de septembre. Certaines formations, après validation de la DGESIP, poursuivront sur l'année 2017-2018 sans rentrer dans la nouvelle offre de formation. Les formations concernées sont :

- Licence 3 mention sciences pour la santé
- Licence 3 mention génie civil
- Master 2 mention psychologie spécialité psychologie gérontologique
- Master 2 mention psychologie spécialité neuropsychologie
- Master 2 mention management de la culture : arts et patrimoine
- Master 2 mention management et développement du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs

Les étudiants des Licences 3 "Sciences pour la santé" et "génie civil" ont eu la possibilité d'intégrer le cycle ingénieur à l'issue de la L2 grâce à des équivalences, ou de rester dans le cycle de la licence.

Les demandes de fin de cohorte sont adoptées à l'unanimité avec 24 voix pour.

4.3 [Politique de conventionnement](#)

Mme MALLET explique que pour le nouveau contrat passé avec le Ministère, un groupe de travail composé de la DEVE, la DAF, la DAGJI et les responsables administratifs des composantes a été mis en place pour le renouvellement de toutes les conventions. Seules les conventions avec les universités étrangères ne sont pas concernées. Il va être proposé un circuit des conventions pour que chaque intermédiaire connaisse le suivi. La rédaction des nouvelles conventions est en cours.

Un bilan des conventions actuelles a été fait. Sur le contrat actuel, 200 conventions étaient prévues dont 30 accord cadre et 25 doubles diplômes ou délocalisations. Sur ces 200 conventions, 145 ont été retrouvées. Les 55 conventions restantes ont peut-être été arrêtées en cours ou signées uniquement entre l'enseignant et le partenaire.

Actuellement, le modèle de convention cadre ou de convention type est apprécié. Il reste à réfléchir à quelques adaptations concernant les frais administratifs à prendre en compte pour la mise en place

et le suivi administratif de ces conventions (les inscriptions qui ont lieu dans les composantes ou à la DEVE, la modélisation de la formation par la cellule Apogée, l'édition des diplômes, les validations d'étude et la participation aux jurys).

De plus, l'HCERES a soulevé la question du pilotage et du suivi de certaines conventions. Avec les partenaires les plus importants, des comités de pilotage et des conseils de perfectionnement sont mis en place et leur compte-rendu devraient parvenir à l'UA. L'UA s'impose une certaine rigueur, il faut exiger de même pour ses partenaires dont les étudiants obtiennent un diplôme de l'UA.

Mme TRICOIRE LEIGNEL demande comment partager les documents pour les formations qui sont co-accréditées.

Mme MALLET explique qu'une convention type UBL est en voie de validation. Il est précisé dans cette convention qu'une réflexion suivra pour l'inscription de tous les étudiants sur nos systèmes d'ENT (Espace Numérique de travail). La mise en application de cette convention pourrait se faire pour la rentrée 2017. Les étudiants seront inscrits en principal dans une des universités et en inscription secondaire, gratuite, dans les autres universités pour pouvoir accéder à tous les services.

M. LERICHE rappelle qu'actuellement un travail dans ce sens est fait pour un certain nombre de formation conventionnée. La communication entre les scolarités des 2 sites reste le seul souci ; un laps de temps est parfois nécessaire entre l'inscription pédagogique de l'étudiant, en attente du paiement final, et le transfert du nom des étudiants au 2^{ème} site. Sans ces problèmes d'articulation et de paiement parfois tardif, la validation des inscriptions se fait facilement.

Mme MALLET explique qu'une convention type va pouvoir être proposée à tous les partenaires. Il sera important de veiller à ce que les exigences de l'UA soient bien indiquées lors de conventionnement avec d'autres universités. Les directions supports (DEVE, DAGJI et DAF) sont disponibles pour répondre aux questions des enseignants afin d'élaborer ces nouvelles conventions avec nos partenaires.

Mme MALLET présente le circuit de validation actuel des conventions (cf. diaporama).

Il est proposé que la rédaction débute à la composante, le Responsable administratif étant l'interlocuteur pour toutes les conventions. La convention sera ensuite transmise à la DEVE qui l'analysera, après avis de la DAGJI et de la DAF si nécessaire. De retour en composante, la convention devra être validée par le conseil d'UFR avant renvoi à la DEVE, puis à la Cellule institutionnelle, pour vote en CFVU. La convention après passage en instance sera envoyée au partenaire avec un retour à la DEVE pour une mise en signature par le président.

M. MORICE demande si le schéma sera le même pour les conventions internationales.

Mme RAVAIN répond qu'une réflexion est en cours mais le schéma sera le même avec une porte d'entrée différente qui sera la direction de l'international.

Mme MALLET souhaite un suivi des conventions au cours du contrat. Elle indique également qu'il faut un référent unique au sein des composantes. Une discussion est en cours au sujet des conventions avec les partenaires pour une application concrète des dispositions inscrites dans les conventions. Ces conventions seront validées en juillet dans les instances. Une discussion est en cours avec les partenaires (UCO –IRCOM- ESA – Agrocampus Ouest) pour expliciter les exigences notamment pour que les conventions soient suivies correctement.

Mme TRICOIRE LEIGNEL souhaite savoir si une modification est apportée à une convention, si elle doit refaire l'ensemble du circuit de validation.

Mme MALLET répond que pour ce type d'interrogation, il est préférable de prendre contact avec la DAGJI en amont.

M. ROBLÉDO ajoute que l'UBL a pris l'initiative de proposer une convention type pour les universités qui portent des formations co-accréditées. Il s'agit d'une convention type qui est ensuite gérée par les établissements concernés

5 Vie étudiante

5.1 Projets FSDIE

M. MORICE explique le projet présenté ici est un projet cinéma qui devait être retravaillé par la Fé2A. Le tarif avait été jugé trop élevé et des ajustements financiers étaient nécessaires. La demande de subvention s'élève à 1483 euros, cette demande a été validée par la commission de la vie étudiante. Mme TRICOIRE LEIGNEL souhaite savoir à quels étudiants s'adressent cet évènement ? M. MORICE répond que ce projet s'adresse à tous les étudiants. Il y a 240 places. Il s'agit de la deuxième édition.

ASSOCIATIONS	INTITULE DU PROJET	Subvention accordée
Fé2A LABEL 2016/2017	« La Nuit du cinéma » aux 400 coups Le 17 mars 2017	1483.00 €
TOTAL		1483,00 €

Le projet FSDIE examiné en commission vie étudiante du 6 février 2017 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

M. MORICE ajoute enfin au sujet du projet FSDIE, validé à la CFVU du 13 février 2017, « ART'AM – CAMPUS CHOLET » que la Communauté d'agglomération du Choletais (CAc) a souhaité pour des raisons de sécurité que l'évènement n'ait plus lieu dans un espace public tel qu'imaginé dans un premier temps mais dans un espace plus sécurisé. Il risque d'y avoir un surcoût.

M. PIERRE précise qu'effectivement l'évènement devait avoir lieu dans un champ mais pour des raisons de sécurité (une rivière, la Moine passe près du champ) et d'accès, la CAc a souhaité que l'évènement ait lieu sous un chapiteau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de l'Université d'Angers,
Christian ROBLEDO

La Vice-présidente formation et vie universitaire,
Sabine MALLET

ANNEXES